

## OBJECTIF(S)

- Connaître et comprendre les sinistres Dégâts des Eaux dans les immeubles collectifs et les mécanismes d'application des conventions IRSI et CIDE COP pour améliorer le traitement des dossiers sinistres, défendre les intérêts de la copropriété

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Gestionnaire d'immeubles en gérance ou copropriété

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 7 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en Assurances

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - GARANTIE DÉGÂTS DES EAUX

- Définitions
- Causes couvertes ou exclues
- Mesures de sécurité et sanctions
- Les responsabilités
- Qui est assuré pour quoi ?

### II - GESTION D'UN SINISTRE DÉGÂTS DES EAUX

#### Vérifications indispensables :

- déclaration
- délai
- forme
- contenu

#### Expertise :

- nomination de l'expert
- rôle de l'expertise
- contenu du rapport
- mission
- expertise contradictoire amiable
- Estimation des dommages
- Embellissements et mobilier
- Premier risque - Valeur à neuf

### III - LES CONVENTIONS « IRSI » ET « CIDE-COP » : LES CAS OÙ ELLES S'APPLIQUENT

- La Convention IRSI
- Historique
- But
- Objectifs
- Application
- Mise en œuvre des recours

### IV - LA CONVENTION CIDE-COP

- Historique
- But
- Objectifs
- Application
- Mise en œuvre des recours

### V - LES SINISTRES HORS CONVENTION

